

PRINTEMPS
2013

La Lettre de Patrick Devedjian

Ancien Ministre, Député des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux)
Président du Conseil Général (Canton de Bourg-la-Reine / Antony-Nord)



Les élus aussi ont droit au respect !

Le Gouvernement fait de la « moralisation » de la politique son cheval de bataille : deux textes sur la transparence de la vie publique, l'institution d'un procureur national financier, le non-cumul des mandats, la lutte contre la fraude fiscale, vont venir prochainement en discussion. On comprend qu'après la grande émotion suscitée par l'affaire Cahuzac, il ait besoin de se dédouaner de toute complaisance. Faut-il pour autant légiférer à chaud et croire qu'ainsi on fera que plus aucun homme politique ne puisse mentir ni frauder ? C'est oublier que les hommes demeureront les hommes et qu'ils demeureront faillibles pour l'éternité... La loi ne change pas l'homme.

Il n'en reste pas moins que le législateur fait bien de se pencher sur la prévention des conflits d'intérêts, sur la lutte contre l'évasion fiscale, ou sur la compatibilité des fonctions et des mandats. Il faut toujours tenter d'améliorer le fonctionnement de nos institutions pour que les citoyens leur fassent confiance.

La prévention des conflits d'intérêt

Les parlementaires doivent voter les lois en fonction du seul intérêt général et non pas pour avantager telle ou telle catégorie. Mais en même temps, pour bien apprécier les conséquences d'une loi, il est préférable d'y connaître quelque chose : les médecins, les avocats, les chefs d'entreprise, les enseignants, toutes les professions, apportent leur compétence dans l'examen d'un projet, trop souvent concocté par la seule administration, parfois bien loin du concret de la vie. Faut-il au nom de la prévention des conflits d'intérêt avoir des députés « hors sol » en leur interdisant de conserver toute activité extérieure ?

La transparence des patrimoines

Il faut contrôler le patrimoine des élus afin que leur mandat politique ne soit pas une cause d'enrichissement : ils déclarent déjà leurs biens à une commission, qui pratique un contrôle exigeant. Faut-il de plus les obliger à faire connaître sur la place publique l'état exact de leurs maisons, meubles, épargne, ceux de leur conjoint, voire ceux de leurs enfants ? Cette atteinte insupportable à

la vie privée éloignera beaucoup de gens de l'engagement politique. Est-ce souhaitable pour la démocratie ?

La rémunération des politiques

Des élus, démagogues, ont proposé que l'on baisse les rémunérations des parlementaires. Etre député c'est exigeant, parfois harassant, cela demande un lourd travail de réflexion qui engage l'avenir du pays, cela s'exerce 7 jours sur 7, car le compte rendu de mandat auprès de ses électeurs est constant, et c'est normal. Ce travail mérite d'être rémunéré, comme celui d'un cadre de bon niveau, pour que les soucis d'argent ne conduisent pas les meilleurs à s'en éloigner. Les parlementaires français sont payés à peu près comme ceux des autres démocraties.

Le cumul des mandats

Aujourd'hui, on ne peut cumuler plus de deux mandats, et on ne peut être à la fois parlementaire national et européen. Le projet prévoit qu'un ministre ne puisse plus diriger l'exécutif d'une collectivité territoriale, mais pourquoi ne pourrait-il pas rester membre d'une assemblée délibérante pour qu'il garde un enracinement dans le territoire, comme les parlementaires ? Le plus dangereux, dans un pays centralisé comme le nôtre, c'est d'avoir des élus sans lien constant avec leurs électeurs : l'exemple des conseillers régionaux, issus de listes à la proportionnelle décidées par les état-major des partis politiques, est inquiétant.

Nous vivons une époque où les hommes et femmes politiques sont devenus un gibier pour des médias très souvent médiocres, qui ne s'intéressent qu'à l'audience et ne remplissent pas leur fonction d'information. La diffamation et la calomnie, relayées à outrance sur le net, ne leur font pas peur. Mais les réflexions de fond les intéressent fort peu. Prenons garde à ne pas décourager les jeunes gens qui veulent s'engager dans la politique en faisant croire que tout n'y est que corruption et image, alors que l'immense majorité des élus sont honnêtes, travailleurs et consciencieux et ont pour seul objectif le désir de changer les choses pour que leurs concitoyens vivent mieux.

Fidèle comme à vous

P. Devedjian

Retrouvez-moi sur www.patrickdevedjian.fr



Logement social : les Hauts-de-Seine en tête

En 2007, l'Etat a confié la politique du logement social au Conseil général des Hauts-de-Seine en **lui déléguant les « aides à la pierre »**. Le résultat acquis par notre majorité départementale, UMP et UDI, est remarquable, le meilleur d'Ile-de-France, le seul département à avoir mobilisé autant de moyens humains et financiers en faveur du logement.

Le bilan de ces 6 années de délégation d'aides à la pierre a permis de réaliser 16 500 logements sociaux et de financer 22 500 logements sociaux neufs .

Le partenariat entre le département, les intercommunalités, les communes et les bailleurs sociaux a été exemplaire. Or la majorité socialiste au pouvoir est revenue sur cette délégation des aides à la pierre.

Notre effort a été particulièrement actif dans **les communes qui n'atteignaient pas le seuil de 20 %** de logements sociaux rendu obligatoire par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) votée en l'an 2000 : les objectifs fixés par la loi ont été doublés ! Nous avons procédé à un rattrapage plus rapide que celui imposé par la loi car nous avons la conviction que cette mixité du logement est le meilleur instrument de la cohésion sociale. **Au 1er janvier 2012**, il ne reste plus que 11 communes sur 36 en dessous du seuil de 20 % (Asnières (18,52), Bois-Colombes (19,16), Boulogne-Billancourt (13,68), Bourg-la-Reine (17,95), La Garenne-Colombes (11,61), Levallois (18,75), Marnes la Coquette (6,60), Neuilly (4,44), Saint-Cloud (16,10), Vaucresson (4,58) et Ville d'Avray (10,50). Le département des Hauts-de-Seine dans son ensemble compte 27,31 % de logements sociaux.

Pour la seule année 2012, 3 148 logements sociaux nouveaux ont été agréés pour répondre à l'objectif très ambitieux de 3 300 logements fixé par l'Etat, soit un taux de réalisation de 95 %, alors que l'Ile-de-France dans son ensemble dépasse à peine 27 000 logements sociaux pour un objectif total de 40 000, soit un taux de réalisation de 67 %.

A ce jour, fin mai 2013, l'Etat n'a pas agréé un seul nouveau logement social pour 2013 dans les Hauts-de-Seine !

Parallèlement à la construction de nouveaux logements sociaux, le Conseil général s'est engagé fortement dans **la remise à niveau du parc social existant**, notamment en soutenant **Hauts-de-Seine Habitat** (nouveau nom de l'Office public HLM des Hauts-de-Seine), le plus important bailleur social du département avec 30 000 logements, qui bénéficie d'une autorisation de programme de 35 M€ pour la période 2011-2014.

Sans compter le soutien constant **à la rénovation urbaine** des quartiers en difficulté dès le lancement du plan Borloo en 2004 : en 2013, 338 M€ y sont consacrés.

Enfin, le Conseil général a engagé une politique ambitieuse pour **le logement étudiant** dès 2008 en signant avec l'Etat une convention pour créer 3 000 logements sociaux étudiants supplémentaires d'ici la fin 2013 : 2 091 sont d'ores et déjà lancés, il faut en ajouter au moins 800 qui seront agréés en 2013.

Une antenne de l'Ecole de la 2ème chance à Bagneux



Inauguration le 19 avril 2013 de l'antenne E2C à Bagneux

L'Ecole de la 2ème Chance (E2C) existe dans toute la France. Dans les Hauts-de-Seine, une première antenne avait été ouverte en mars 2011 à Clichy. En décembre 2012, c'est à Bagneux que s'ouvre une seconde antenne.

L'E2C s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification et sortis du système scolaire depuis au moins un an. Dans les Hauts-de-Seine, 240 jeunes pourront être aidés chaque année. Leur parcours peut durer jusqu'à 10 mois. En deux ans, le taux de sortie positive, c'est-à-dire vers une formation qualifiante ou un emploi, se situe autour de 66 %.

L'E2C est une association créée en partenariat par la Chambre de commerce et d'industrie, l'Etat et les collectivités territoriales volontaires (Région, département, intercommunalités, villes). Le Conseil général des Hauts-de-Seine subventionne ce dispositif à hauteur de 182 000 euros.

Entretiens Albert Kahn : quels leaders pour demain ?

C'était le thème de la quatrième session des **Entretiens Albert-Kahn** organisée le 16 mai par le Conseil général dans son musée départemental à Boulogne-Billancourt.

Le chef de guerre, le prophète, l' élu, le chef d'entreprise, l'intellectuel... La notion de leader a évolué au cours des siècles, comme l'a souligné Patrick Devedjian en introduction. Il a ensuite posé la problématique du jour : compte tenu de l'évolution de la société, quels seront les valeurs et les comportements des leaders de demain ?

Les **Entretiens Albert-Kahn** réfléchissent sur le lien social et le vivre ensemble. Ils se positionnent comme un laboratoire pour l'expérimentation d'actions publiques innovantes menées dans le département des Hauts-de-Seine.

Les prochains **Entretiens Albert-Kahn** auront lieu le 19 septembre et auront pour thème la culture pour tous.

<http://eak.hauts-de-seine.net/entretiens.php>



La 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux



et le canton de Bourg-la-Reine/Antony-nord

Demos ou comment la musique classique aide des enfants à progresser

Avec **l'orchestre des jeunes Demos** - dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale -, **une centaine d'enfants de 7 à 12 ans, issus de quartiers classés en politique de la ville**, sans aucune pratique antérieure de la musique, découvrent la pratique d'un instrument. Sept villes ont rejoint le dispositif : Nanterre, Colombes, **Antony, Châtenay-Malabry**, Asnières, Bagneux et Gennevilliers.

En 2012-2013, Demos met à la disposition de ces enfants **un instrument** et **un suivi** par des musiciens professionnels, des professeurs et des travailleurs sociaux. Cette action montre que **la musique classique n'est pas réservée à une élite** mais peut être partagée par tous.

Les enfants ont répondu avec enthousiasme, ils ne connaissent pas le solfège mais avec une pratique instrumentale régulière, le solfège vient naturellement.

Demos est d'abord **une aide à la construction de la personnalité**, travailler en groupe met l'enfant en position d'écouter les autres, en cela l'orchestre est intéressant et a une vertu éducative très forte. Assiduité aux cours, soin de l'instrument, épanouissement personnel, parfois de meilleures notes à l'école : le bilan est positif.

"La capacité des enfants à garantir un travail régulier est un facteur de réussite", souligne Laurent Bayle. "Même si beaucoup d'entre eux entrent ensuite au conservatoire, qui leur paraissait au départ inaccessible pour des raisons à la fois sociales et culturelles, l'objectif n'est pas d'en faire des musiciens à tout prix, mais de leur donner les outils d'une meilleure intégration." Et Patrick Devedjian s'enthousiasme : *"Demos s'inscrit parfaitement dans notre politique de culture pour tous. Je crois fortement que l'on peut concilier l'excellence et le populaire"*.

Le Conseil général a signé une convention avec la Cité de la Musique à hauteur de 100 000 € cette année. Les villes participent également financièrement mais dans une moindre mesure.



Le 4 avril à l'École du Petit-Chambord à Sceaux, Patrick Devedjian avec la classe de CM2 dont est issue notre députée junior qui participera au 18^{ème} Parlement des enfants, le samedi 8 juin à l'Assemblée nationale.



Les travaux de l'échangeur A86 ont commencé fin décembre. Le chantier va durer 19 mois pour une mise en service en juillet 2014. Il s'agit de créer une bretelle pour entrer sur l'A86 vers Versailles à partir de la RD 63 (avenue Jean-Baptiste Clément), et une bretelle pour sortir de l'A86 en venant de Versailles vers la RD 63.

Maison de Chateaubriand : Trésor du Saint-Sépulcre

C'est à l'initiative du Conseil général et de la Maison de Chateaubriand qu'est né le projet d'organiser l'exposition extraordinaire du Trésor du Saint-Sépulcre, avec un partenaire de prestige, l'Etablissement public du Château de Versailles. Depuis l'époque de Saint-François, tous les souverains catholiques ont envoyé aux Lieux Saints de Jérusalem des présents pour l'accueil des pèlerins et le service divin. Ce sont ainsi des pièces d'orfèvrerie et des ornements liturgiques de qualité exceptionnelle, du XII^{ème} au XVIII^{ème} siècles, toujours utilisés, qui sont pour la première fois présentés au public.

La Maison de Chateaubriand accueille 9 toiles de maître napolitains du XVII^{ème}, dont la restauration a été financée par le Conseil général, et qui proviennent aussi de ce Trésor, conservé avec ferveur et courage par les Franciscains.

Domaine de Sceaux : l'année Le Nôtre se poursuit

Les broderies de buis et de gazon en cours de réalisation pour souligner la perspective voulue par Le Nôtre et réinstaurer la hiérarchie visuelle des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, du parterre haut du Château à la plaine, seront inaugurées en septembre à l'occasion des **Journées du Patrimoine**. (Au total, 4 hectares réaménagés, 70 000 buis et 250 nouveaux ifs plantés, 9 600 m² d'engazonnement créés. Coût du projet : 1,7 M€).

Exposition en plein air jusqu'à fin décembre : seize panneaux disséminés dans le parc présentent l'art de Le Nôtre et son travail au Domaine de Sceaux, la métamorphose d'un territoire agricole en parc princier, la manière subtile dont la morphologie du terrain est utilisée pour créer des effets de surprise ou des illusions d'optique, l'utilisation savante de l'eau, dans le grand canal et les nombreuses fontaines.

« **Le Nôtre à Sceaux** » : visite guidée thématique, samedi 29 et dimanche 30 juin à 15 h près des marches du Château, (accès libre)

« **Le Nôtre et Louis XIV** » : le vendredi 28 juin à 20 h et le dimanche 30 juin à 16 h, spectacle en plein air associant musique, littérature et art des jardins dans la plaine des Quatre-Statues (entrée libre).

A l'Assemblée Nationale

©Assemblée nationale

Mes principaux votes en avril-mai 2013

Contre le mariage pour tous : ce qui me choque ce n'est pas l'union officielle de deux personnes de même sexe, c'est cette fiction juridique que veut instituer la loi : un enfant « né » de deux femmes ou de deux hommes.

Pour l'intervention des forces françaises au Mali : la remarquable action de nos troupes a permis la neutralisation de la plus grande partie des groupes terroristes. L'objectif est une solution pacifique et durable au sein d'un véritable État de droit.

Contre la soi-disant « refondation » de l'école qui ne répond pas aux enjeux : nos résultats ne cessent de baisser dans les classements internationaux. Il faut donner plus d'autonomie aux établissements et cesser d'alourdir les programmes.

Orateur du groupe UMP et co-rapporteur d'application* sur le projet de loi relatif aux attributions du garde des Sceaux et des magistrats

Il s'agit de **supprimer les instructions individuelles données par le ministre de la Justice aux procureurs** pour assurer aux justiciables que le gouvernement en place ne profite pas de ses pouvoirs pour protéger ses amis. Qui ne saurait être d'accord avec une aussi vertueuse déclaration de principe ?

Sauf que le problème semble réglé : **en janvier 1993, la gauche** avait fait adopter une disposition précisant que les instructions individuelles devaient être **écrites**. **En août 1993 la droite** fit voter que ces instructions devaient être **versées au dossier pénal** et communiquées à la défense. Depuis, on n'a décelé aucune anomalie dans ces instructions individuelles, en moyenne **une dizaine par an**.

Il reste à traiter, mais on ne sait pas le faire, la garantie que le pouvoir ne donne pas verbalement des conseils à des magistrats amis ou obligés. Ce projet de loi n'est là que pour donner un signe symbolique, qui dispense de traiter **la crise existentielle que subit la Justice**.

L'indépendance des magistrats à l'égard du monde politique n'a plus guère de sens en un temps où l'avancement est entre les mains de la profession et de ses syndicats. Les magistrats du Parquet bénéficient du principe d'opportunité des poursuites. Ils peuvent choisir, en leur âme et conscience s'il y a lieu de poursuivre ou non. A qui rendront-ils compte de leurs choix ? Qui les poursuivra et qui les jugera s'ils commettent une faute ? Leurs collègues, seulement leurs collègues, et non plus leur ministre ou le gouvernement. C'est pourtant le gouvernement qui est responsable devant le Parlement, c'est à lui que l'opinion publique demande des comptes.

Pourtant **le très influent et très protégé Syndicat de la Magistrature revendique une totale autonomie du Parquet** au nom de l'indépendance et de l'impartialité. Ce qui ne l'empêche pas de prendre position lors des élections ou de diffuser une véritable consigne en exposant ceux qui ne lui plaisent pas, y compris les victimes, sur le désormais célèbre « mur des cons » !

* en charge de suivre l'application de la loi et de faire un rapport dans les 6 mois suivant sa promulgation

Interventions en Commission

Sur la loi d'amnistie de faits commis à l'occasion de mouvements sociaux : *"c'est une loi de circonstance au profit de quelques-uns. Ce n'est pas le principe de l'amnistie que je désapprouve, c'est la rédaction du texte qui soulève de graves difficultés juridiques."*

Sur la présence des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel : *"je suis favorable à ce qu'ils ne soient plus membres du Conseil constitutionnel et que la mesure soit immédiate et sans compensation : leur retraite en est une suffisante."*

Sur les incompatibilités : *"je suis favorable à interdire le cumul ministre/chef d'un exécutif local, mais non à interdire aux ministres à être membres d'une assemblée délibérante car il ne faut pas désincarner la fonction ministérielle, il est important que les ministres soient enracinés dans leur territoire."*

Vice-Président de la Commission d'enquête sur « l'affaire Cahuzac »

Cette commission a pour objectif de déterminer d'éventuels dysfonctionnements dans l'administration fiscale et dans l'action de l'Etat entre le 4 décembre 2012, date des premières révélations, et le 2 avril 2013, date de la mise en examen de M. Cahuzac.

Une vingtaine d'auditions est prévue d'ici juillet. Elles seront retransmises en direct sur le site de l'Assemblée.



©Assemblée nationale

Proposition de loi co-signée pour améliorer la sécurité et la tranquillité dans les logements sociaux

Il s'agit de faciliter les procédures d'expulsion des locataires causant des troubles de voisinage graves et répétés.

Question écrite posée au Ministre de l'Intérieur sur les contraventions électroniques

L'information des conducteurs de véhicules verbalisés est loin d'être aussi accessible, précise et exhaustive que nos concitoyens sont en droit de l'exiger, malgré la mise en place du site "amendes.gouv.fr". Il faut que chacun puisse connaître facilement l'état complet de sa situation quant aux amendes en cours.

Me joindre :

Permanences le lundi de 18 h à 19 h 30

Sur rendez-vous uniquement, au 01 47 29 32 33 / 01 40 63 67 72

- le 1^{er} lundi du mois à l'Hôtel de ville d'Antony
- le 2^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Châtenay-Malabry
- le 3^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Bourg-la-Reine
- le 4^{ème} lundi du mois à l'Hôtel de ville de Sceaux

M'écrire :

Conseil Général des Hauts-de-Seine

2-16, boulevard Soufflot - 92015 Nanterre cedex

Contact : 01 47 29 32 33

Courriel : pdevedjian@cg92.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université - 75355 Paris cedex 07 SP

Contact : 01 40 63 67 72

Courriel : pdevedjian@assemblee-nationale.fr

S'informer :

www.patrickdevedjian.fr

www.hautsdeseine.net

www.assemblee-nationale.fr